

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SONNAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Les Petites-Sœurs de la Sainte-Famille : Bénédiction d'une chapelle et noces d'or à Sherbrooke. — VI Intentions de messes. — VII Notre sanctuaire national. — VIII Nominations ecclésiastiques. — IX Sœurs de la Providence : Profession religieuse. — X Commission biblique : Réponse au sujet de l'Evangile selon saint Jean. — XI Faveurs spirituelles. — XII Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 21 juillet

On annonce :

Les fêtes de saint Jacques et de sainte Anne ;

La solennité de sainte Anne (dans les églises de Saint-Jacques, la solennité du titulaire).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 21 juillet

10 DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

On fait, en ce jour, l'office de l'Oct. de la Dédicace des églises dont la fête se célèbre le IIe dimanche de juillet. En ce jour aussi tombe la mémoire de sainte Praxède, du rite simple. Cette sainte était la sœur de sainte Pudentienne qui mourut martyre quelques années plus tôt. Quoiqu'elle ait perdu ses parents, dans son bas âge, elle se consacra tout entière avec une admirable piété aux pratiques de la religion chrétienne. D'accord avec sa sœur, elle distribua aux pauvres l'argent de son patrimoine et se livra aux soins des malheureux, surtout des futurs martyrs, et à l'entretien des églises. Outre sa charité et ses grandes aumônes, on admirait encore en elle son esprit d'oraison et son amour pour le jeûne et les mortifications corporelles. Malgré son grand désir, elle n'eut pas le bonheur de mourir martyr. Elle expira en paix, en 164, et fut enterrée auprès de sa sœur. Sa réputation de sainteté était si grande qu'une des églises de Rome, dès les temps les plus reculés, lui fut dédiée, celle même qui plus tard devint le titre cardinalice de saint Charles Borromée.

On commence en ce jour l'office de sainte Marie-Madeleine.

Marie, née à Béthanie, près de Jérusalem, était la sœur de Lazare et de Marthe. A la mort de ses parents, elle eut en partage le château de Magdala en Galilée, d'où lui vint le surnom de Madeleine. Un naturel vif,

enjoué, un esprit brillant, un cœur tendre, une rare beauté, ainsi qu'un grand penchant pour le luxe et les amusements devinrent la cause de sa perdition. Notre divin Sauveur avait déjà prêché depuis un an et choisit ses apôtres, à la suite du sermon sur la montagne, lorsque Marie-Madeleine fut touchée de la grâce et se convertit. C'est alors que, pour témoigner sa reconnaissance, elle répandit des parfums sur les pieds de son divin Maître.

Sa conversion était véritable ; jamais elle ne reprit ses anciens désordres. L'amour divin remplaça dans son cœur l'amour profane et notre divin Sauveur n'eut pas de disciple plus fervent. On lit dans l'évangile du 15 d'août l'admiration et le respect qu'elle manifesta pour les instructions de Notre-Seigneur, comme son attachement au Seigneur après sa mort dans l'évangile du jour de Pâques et du jeudi suivant. Après la mort de saint Étienne, premier diacre et premier martyr, la fureur des Juifs éclata contre Lazare, Marthe et Marie-Madeleine. La vue de Lazare surtout qui, par sa résurrection, était un témoignage si évident de la divinité du Messie, leur reprochait continuellement leur déicide. Ils les firent monter sur un vaisseau désarmé avec Marcelle leur servante et Maximin l'un des disciples et les livrèrent aux caprices de la mer. Mais la Providence qui veillait sur eux, les conduisit sûrement jusqu'à Marseille. Ils furent dès lors les apôtres de Jésus-Christ et de sa sainte religion dans ce pays. Lazare en fut le premier évêque. Quand la foi eut pris racine, Marie-Madeleine, cédant à son attrait pour la contemplation, se retira dans un désert à quelques lieues de Marseille, où elle s'y livra, dans une grotte, aux rigueurs de la pénitence et reçut des communications intimes de Dieu le reste de sa vie.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 28 juillet

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 26 juillet, sainte Anne (3 paroisses).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 26 juillet, sainte Anne (2 paroisses).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 26 juillet, sainte Anne (2 paroisses).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 26 juillet, sainte Anne (2 paroisses).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 26 juillet, sainte Anne (1 paroisse).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 26 juillet, sainte Anne (1 paroisse).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 26 juillet, sainte Anne (3 paroisses); de ce jour, saint Nazaire (Lac Barrière). J. S.

Prières des Quarante-Heures

SAMEDI,	20	JUILLET	—	Petites-Sœurs des Pauvres.
LUNDI,	22	"	—	Noviciat des Pères Rédemptoristes.
MERCREDI,	24	"	—	Saint-Luc.

LES PETITES-SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE

BENEDICTION D'UNE CHAPELLE ET NOCES D'OR

A SHERBROOKE



ÉTAIT grande fête à Sherbrooke, le mardi 2 juillet. Les Petites-Sœurs de la Sainte-Famille, si favorablement connues dans les évêchés et les séminaires du pays, célébraient les nocés d'or de vie religieuse de leur fondatrice et mère-générale, la très révérende Mère Léonie. Coïncidence heureuse, Mgr l'évêque de Sherbrooke, second fondateur et père de la communauté des Petites-Sœurs, bénissait ce jour-là les nouveaux locaux du noviciat, un nouvel orgue et surtout la très jolie chapelle qu'on vient d'ériger.

Avant de raconter les joies de cette fête, il convient peut-être, pour l'information de quelques lecteurs, de donner ici un précis historique de la fondation et du développement de l'œuvre si intéressante et si pratiquement utile des Petites-Sœurs de la Sainte-Famille. D'autant plus, que le simple récit des faits accomplis montrera admirablement l'action de Dieu dans la fondation de cette œuvre, et sera à lui seul un très bel hommage à la vénérée fondatrice. L'épreuve ne lui a pas fait défaut ; mais les bénédictions du ciel lui ont été, en ces dernières années surtout, une large compensation et une douce consolation.

La Très Révérende Mère Léonie, née Paradis — elle est la sœur de M. le Juge Paradis, de Saint-Jean — entra au couvent des Sœurs de Sainte-Croix (à Saint-Laurent) dès l'âge de 13 ans. A 17 ans, elle faisait profession. Il y a de cela 50 ans.

Comme l'on sait, les Sœurs de Sainte-Croix, fondées au Mans par le Père Moreau, de vénérée mémoire, avaient d'abord été vouées au service manuel et domestique dans les

séminaires et les collèges ; ce n'est que plus tard qu'elles ajoutèrent à leur programme les œuvres d'enseignement.

Elles étaient venues de France aux Etats-Unis, en 1842 ; le Rév. Père Sorin, c. s. c., en obtint pour le collège de Notre-Dame de l'Indiana qu'il venait de fonder. Une maison des mêmes Sœurs s'était bientôt établie à Saint-Laurent, près Montréal (1847). Il y avait naturellement échange de sujets entre les deux maisons. Peu de temps après sa profession (1857), la Sœur Léonie, pour des raisons de santé, était dirigée vers l'Indiana.

C'est là que, en 1874, le fondateur du célèbre collège acadien de Memramcook, le regretté Père Lefebvre, lui aussi de la famille de Sainte-Croix, vint chercher des Sœurs, pour son collège. Sœur Léonie fut désignée avec quelques autres. Et bientôt, une nouvelle communauté, rameau détaché de l'arbre des Sœurs de Sainte-Croix, se fondait à Memramcook, sous la direction du Père Lefebvre et par l'action de Sœur Léonie, qui devenait ainsi Mère Léonie, exclusivement pour le service manuel et domestique des évêchés et des séminaires ou collèges.

Mais, naturellement, les autorités ecclésiastiques ne se hâtèrent pas de donner l'approbation régulière et canonique. On permettait aux Petites-Sœurs de vivre, mais on attendait de les avoir vues à l'œuvre avant de les accepter officiellement à l'honneur de la vie religieuse. Ce fut là la grande épreuve, providentielle et voulue de Dieu sans doute, mais inquiétante et pleine d'angoisse aussi pour le cœur de la Mère fondatrice. Vingt ans environ se passèrent ainsi. Le nombre des Petites-Sœurs augmentait. La mère songeait à l'avenir ?

En 1896, se place la fondation de Sherbrooke qui devait amener bientôt la reconnaissance officielle et l'approbation canonique, par Sa Grandeur Mgr Paul LaRocque, de la communauté des Petites-Sœurs de la Sainte-Famille.

« Un jour—racontait l'autre matin le prédicateur de la fête
 « du 2 juillet—sur la route d'un évêque du Christ, se rencontra,
 « il y a environ dix ans, une femme d'œuvres, religieuse depuis
 « 40 ans, et depuis 20 ans à la tête d'une œuvre de toute spé-
 « ciale assistance pour le haut clergé et pour le clergé
 « enseignant. Et, cette femme, pour sa belle œuvre des Petites-
 « Sœurs de la Sainte Famille, cherchait, poussée par l'attrait
 « divin, un lieu béni de formation, où, sous l'œil de Dieu, dans
 « la manducation de l'Agneau Eucharistique et par l'action de
 « l'Esprit-Saint, ses filles se pourraient préparer à la vie de
 « prière, à la vie d'obéissance et à la vie de sacrifice, qui doit
 « être votre vie, mes Sœurs ».

« Comme les apôtres — osait-il ajouter — votre fondatrice
 « et mère-générale rêvait d'un cénacle qui serait un noviciat,
 « et, dans le noviciat même, d'une chapelle qui serait le vrai
 « cénacle. Venez, dans ma ville, parla l'évêque de Sherbrooke,
 « près de mon évêché et de mon séminaire, je sais une place
 « toute faite pour devenir, ma mère, le cénacle de vos rêves ».

« Et l'on s'installa ici ; et l'on vécut d'abord dans un novi-
 « ciat et dans une chapelle bien modestes ; et l'on vit les grâces
 « du ciel multiplier les vocations d'une façon merveilleuse (1) ;
 « et l'on sentit qu'il devenait possible et convenable d'agrandir
 « les locaux, de faire plus belle la chapelle ; et voici qu'après
 « dix ans l'on convie les cinq cents religieuses — elles ne sont
 « pas toutes ici par présence corporelle, mais elles y sont toutes
 « d'esprit et de cœur — de la florissante Sainte-Famille, tout
 « juste pour le 50e de religion, pour les noces d'or, de la véné-
 « rée fondatrice et toujours aimée mère-générale, à la bénédiction
 « de cette chapelle, qui est bien, après tant d'autres
 « temples chrétiens, comme un cénacle nouveau, ou, dans le
 « cénacle du noviciat, comme le saint des saints et le cénacle

(1) De moins de 100 qu'elles étaient, en dix ans elles sont devenues
 500.

« du cénacle, où vont se former à la prière, à l'obéissance et
 « au sacrifice, des générations de vierges, qui, à leur façon,
 « seront aussi des apôtres ».

* * *

Le fait est que cette œuvre des Petites Sœurs, si humble et si modeste encore à ses débuts à Sherbrooke, lors du décret d'érection canonique (26 janvier 1896), a été visiblement bénie de Dieu. Les magnifiques locaux qu'on inaugurerait mardi, auxquels il faut ajouter les anciennes constructions et aussi l'important immeuble autrefois occupé par le *Pionnier* de M. J.-A. Chicoyne, forment un ensemble vraiment imposant. Avec le beau séminaire Saint-Charles, et le riche couvent Mont-Notre-Dame, et bientôt la future cathédrale, et l'évêché, et le monument national, voilà qui en dit long sur le progrès des œuvres catholiques et françaises dans ce qu'on est convenu d'appeler la « Reine des Cantons de l'Est », je veux dire : Sherbrooke ! Mieux que les locaux et les édifices extérieurs, l'esprit qui anime la florissante communauté lui fait honneur. Dans les Petites-Sœurs, les évêques et les prêtres de nos évêchés et de nos séminaires sont unanimes à reconnaître des servantes actives et dévouées, autant que vertueuses et réservées, qui se donnent de tout cœur aux humbles travaux du service de ces évêques et de ces prêtres, en qui le principe de foi leur fait voir d'abord d'autres Christ ? *Sacerdos alter Christus !*

* * *

Les fêtes de la bénédiction de la nouvelle chapelle et des noces d'or de la vénérée Mère Léonie, avons-nous écrit, ont été très belles. Après la bénédiction de la chapelle et celle aussi d'un orgue nouveau (Casavant), Mgr LaRocque a officié pontificalement. Sa Grandeur était assistée de Mgr le vicaire-général Chalifoux, du supérieur Lefebvre, du chanoine Coursineau (Montréal), du supérieur Jasmin (Sainte-Thérèse) et du

Rév. Père McKanon, c. s. c., (Saint-Laurent). Dans le chœur on remarquait le Rév. Père McGarry, assistant-général des Pères de Sainte-Croix, le Rév. Père Jodoin, o. m. i., le supérieur Banville (Rimouski), M. l'abbé Bourret (Nicolet), M. Bastien, p. s. s., (collège de Montréal), plusieurs prêtres du diocèse, ceux de la ville de Sherbrooke, en tout une trentaine.

A l'Évangile, M. l'abbé Elie-J. Auclair, ancien professeur au séminaire et ancien aumônier des Petites-Sœurs, aujourd'hui de l'archevêché de Montréal, a donné un sermon de circonstance.

La Révérende Mère occupait au pied des balustres une place d'honneur ; une glorieuse couronne de deux cents cinquante filles l'entourait, et, tout près d'elle, se tenaient deux Sœurs de Sainte-Croix, l'une sa maîtresse de noviciat, et l'autre son « ange gardien », aux jours lointains où Mère Léonie entra à Saint-Laurent, il y a cinquante ans.

A la communion, et avant de recevoir l'hostie sainte des mains de son évêque, la vénérée jubilaire renouvela la formule de ses vœux.

Les Petites Sœurs elles-mêmes firent les frais du chant aux accords de l'orgue nouveau.

Après la messe, les membres du clergé furent invités à un banquet servi par les Petites-Sœurs, et auquel du reste, sur des tables différentes, prenaient part un grand nombre de religieuses et leurs invitées des communautés sœurs.

En quelques paroles bien senties, Mgr LaRocque remercia les hôtes des Petites-Sœurs, tous des représentants des évêchés et des séminaires, où, comme Marthe à Béthanie, elles servent Jésus dans la personne de ses évêques et de ses prêtres.

Dans l'après-midi, il y eut réception d'honneur à la salle de communauté, et, plus tard, salut et bénédiction du Saint-Sacrement dans la nouvelle chapelle.

Si le 2 juillet 1907, jour de la Visitation et du Magnificat, fut un beau jour pour les Petites-Sœurs de la Sainte-Famille, à Sherbrooke, pour leur fondatrice et toujours aimée mère-générale, la jubilaire, pour Mgr l'évêque, leur second fondateur et leur père spirituel au sens canonique, ce fut aussi un jour de joie pieuse, là et ailleurs, pour tous ceux qui ont appris à connaître et à apprécier ces Marthes actives, dans l'une ou l'autre des trente-deux missions où elles sont établies.

A la vénérable jubilaire et à ses filles nous en voudrions tous donner l'assurance, en priant bien pour elles et en demandant à Dieu de les conserver toujours humbles et douces, dans la prière, dans l'obéissance et dans le sacrifice. C'est en somme, au point de vue religieux, le meilleur vœu qu'on puisse formuler pour les dévouées Petites-Sœurs ; et c'est sûrement de tous celui qui davantage plaira à leur mère-générale, « notre Mère », comme elles disent avec affection.

INTENTIONS DE MESSES

La Sacrée Congrégation du Concile, après discussion, les 23 mars et 27 avril 1907, a pris les décisions suivantes qui obligent *sub gravi* :

1. Quiconque désormais voudra confier des messes à célébrer à des prêtres tant séculiers que réguliers habitant en dehors du diocèse, ne pourra le faire que par les soins de l'Ordinaire, ou tout au moins qu'après l'avoir consulté et avoir obtenu son assentiment.

2. Si des évêques ou des prêtres, dans le cas d'une surabondance d'intentions de messes, veulent en envoyer aux prélats ou aux prêtres des Eglises d'Orient, ils doivent le faire toujours et à chaque fois par les soins de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Le Saint-Père, dans une audience du 28 avril dernier, a confirmé les présentes décisions et a ordonné de les publier.

NOTRE SANCTUAIRE NATIONAL

LE sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré a toujours été pour l'Eglise au Canada une source intarissable de grâces et de faveurs signalées. Les annales de notre cher pays en font foi. L'Evangile jetait à peine ses premiers rayons sur la Nouvelle-France et déjà les miracles opérés par l'intercession de la Bonne Sainte Anne sur la côte de Beaupré faisaient d'une humble chapelle un centre d'attraction religieuse. Mgr de Laval, premier évêque de Québec, se fait l'humble pèlerin de Sainte-Anne, et témoigne de la dévotion que ses ouailles portaient dès lors à cette grande Sainte. « Nous le confessons, écrit-il en 1666, rien ne nous a aidé plus efficacement à soutenir le poids de la charge pastorale dans cette Eglise naissante que la dévotion spéciale que portent à Sainte Anne tous les habitants de ce pays : *dévotion qui, nous l'assurons avec certitude, les distingue de tous les autres peuples* ».

Vers la même époque, la vénérable Marie de l'Incarnation écrivait : « A sept lieues de Québec, il y a un bourg appelé Petit-Cap, où se trouve une église dédiée à Sainte Anne et dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte Mère de la très sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades de quelque maladie que ce soit recouvrer la santé ».

Tous nos premiers missionnaires se sont distingués par la dévotion envers notre grande Patronne. Avant de partir pour le pays des grands lacs, ou de s'aventurer dans les forêts vierges du Nouveau-Monde, pour y porter, avec la bonne nouvelle, la lumière de la civilisation, ces apôtres venaient prier à Beaupré. En se reportant deux siècles en arrière, on aime à grouper au pied de la Bonne Sainte Anne ces vaillants et zélés fils d'Ignace, de François et d'Olier, et les voir prier pour

l'Eglise naissante du Canada. Aussi, cet exemple de nos premiers prêtres et de tous nos missionnaires est toujours resté sacré parmi le clergé de notre pays. Nos premiers pasteurs et tous les prêtres ont entretenu cette dévotion de notre peuple envers la glorieuse aïeule de Jésus-Christ. En 1876, nos Seigneurs les évêques de la province de Québec consacrent à Sainte Anne ce domaine qui leur est échu dans le gouvernement de la sainte Eglise, et la choisissent comme Patronne. Le premier cardinal canadien s'est distingué par sa piété envers notre glorieuse Thaumaturge de Beaupré. Après lui avoir élevé un temple plus spacieux et moins indigne d'elle, il a voulu déposer (1887) sur son front la couronne royale : c'était l'Eglise du Canada qui couronnait sa mère. Les Souverains-Pontifes eux-mêmes ont honoré notre sanctuaire de Beaupré en l'élevant au rang de basilique mineure et en la dotant d'une relique insigne de Sainte Anne.

Pendant ces honneurs rendus par la sainte hiérarchie à notre sanctuaire n'ont fait que couronner la dévotion que l'Eglise du Canada y a fait éclater en tout temps pour sa glorieuse Patronne. Oui, certes, la dévotion envers Sainte Anne est profondément ancrée dans le cœur de notre peuple. C'est lui qui l'a nommée « la Bonne Sainte Anne ». Aussi le pèlerinage à son sanctuaire de Beaupré est de tradition vénérable parmi nos populations croyantes. Cet élan ne s'est jamais démenti et prend avec les années des proportions de plus en plus grandes. Dans certaines paroisses, le pèlerinage à la Bonne Sainte Anne et l'abonnement aux *Annales* est chose sacrée, et reçue parmi les traditions de piété.

En voyant passer aux pieds de la Bonne Sainte Anne ces flots de pèlerins, il nous est souvent venu à l'esprit ce verset du Psaume 121 : *Iluc enim ascenderunt tribus, tribus Domini.* « C'est là que montèrent toutes les tribus, les tribus du Seigneur ». Notre peuple, en effet, n'aime-t-il pas à chanter

comme le peuple de Dieu chantait dans son pèlerinage à Jérusalem : « Je me suis réjoui à cause de ce qui a été dit : nous irons dans la maison de notre Patronne. Nos pieds s'arrêteront dans vos parvis, ô temple béni ».

Ce temple de Beaupré restera d'ailleurs comme un mémorial de la dévotion de l'Eglise du Canada envers Sainte Anne. Il n'est pas le don d'un millionnaire, et ses richesses ne lui viennent pas des fortunés de la terre. Non, c'est le peuple qui a élevé ce sanctuaire, et ce sont ses aumônes qui l'ont doté de toutes ces splendeurs qui font l'admiration des étrangers. On pourrait donc graver sur le frontispice de notre temple : « Reconnaissance de l'Eglise du Canada à Sainte Anne de Beaupré ».

Puisse la dévotion du peuple canadien pour la Bonne Sainte Anne se maintenir et progresser parmi nos jeunes générations ! Elle y portera des fruits de bénédiction pour le temps et pour l'éternité. Faisons du pèlerinage à son sanctuaire une œuvre de piété. La facilité des communications, le brouhaha de la vie moderne, la curiosité des touristes, le goût des voyages d'agrément, la cupidité humaine qui se mêle aux choses les plus saintes, sont de nature à enlever aux pèlerinages ce cachet religieux qui les ont toujours distingués. Ils doivent rester aux yeux de la nation la forme publique de la prière à notre céleste Patronne.

Voulez-vous que Sainte Anne soit fière de ses enfants privilégiés comme nous sommes fiers de sa prédilection ? Continuons à nous montrer chrétiens à la fois convaincus, attachés à nos prêtres, aux vieilles traditions de simplicité et d'honneur. Gardant avec orgueil notre dévotion nationale, nous mériterons que toujours on puisse dire : « Sainte Anne, patronne du Canada ; Canada, terre chérie de Sainte Anne ».

G. DALY, C. SS. R.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé A. Gibault, vicaire à Saint-Constant ;
 M. l'abbé A. Dulude, vicaire à Saint-Clément-de-Viauville ;
 M. l'abbé C. Berthiaume, vicaire à Contrecœur.

SŒURS DE LA PROVIDENCE

Profession religieuse

LE 8 juillet, à l'issue d'une retraite prêchée à la maison-mère des Sœurs de la Providence par le Rév. Père E.-J.-A. Tourangeau, supérieur provincial des Oblats, M. le chanoine J.-E. Roy, chancelier de l'archevêché de Montréal, recevait les premiers vœux des Sœurs Amanda Godin, dite Sœur Ananias, de Saint-Jean-Baptiste, Manitoba ; Marie-Anne Bourgeois, dite Sœur Priscillienne, Délia Piché, dite Sœur Flavie-Domitille, Théophita Lemire, dite Sœur Dacien, de Montréal ; Florida Houle, dite Sœur Marie du Bon-Pasteur, Marie-Flore Joly, dite Sœur Marie-Octavie, Maria Clermont, dite Sœur Marie-Osithe, Ubalda Latour, dite Sœur Maximille, de Sainte-Elisabeth-de-Joliette ; Julia Mailloux, dite Sœur Joseph-Urgèle, Marie-Hermina Bérard, dite Sœur Bertrande, de Saint-Barthélemi ; Marie-Anna Dubois, dite Sœur Plautilla, de Sainte-Thérèse ; Alphonsine Caza, dite Sœur Lutgarde, de Saint Anicet ; Marie-Louise Roberge, dite Sœur Dafrose, de Sainte-Cuthbert ; Blandine Biust, dite Sœur Hermosilla, Indiana Massicotte, dite Sœur François de Paule, de Saint-Tite ; Antoinette Mondor, dite Sœur Marie-Eugénie, Antoinette Comtois, dite Sœur Véronique de la Croix, de Saint-Thomas-de-Joliette ; Aurize Saint-Michel, dite Sœur Vincent d'Aquila,

de Sainte-Victoire ; Alice Sainte-Marie, dite Sœur Marie de Massabielle, de Valleyfield ; Anna Hétu, dite Sœur Joseph-d'Arimathie, de Sainte-Mélanie ; Marie-Flore Morin, dite Sœur Marie-Gilberte, Rose de Lima Lasalle, dite Sœur Orence, de Saint-Paul-de-Joliette ; Alma Rondeau, dite Sœur Marie-Alexine, de Lanoraie ; Marie-Blanche Lambert, dite Sœur Henriette de la Providence, de Saint-Michel-d'Yamaska ; Evangéline Poirier, dite Sœur Ubaldine, de Vaudreuil ; Marie-Jeanne Albert, dite Sœur Marie-René, de Saint Eloi ; Joséphine Hébert, dite Sœur Mathieu, de Belœil.


Coadjutrice : Sœur Marie-Marguerite Bourdeau, de Saint-Thomas-d'Alfred.

Le sermon de circonstance fut prêché par M. le chanoine Roy et la messe célébrée par M. l'abbé Dubois, frère de l'une des nouvelles professes.

Un grand nombre de prêtres, de membres de diverses communautés religieuses et de laïques assistaient à la cérémonie.

COMMISSION BIBLIQUE

Réponses au sujet de l'Évangile selon saint Jean

 La Commission pontificale *De Re Biblicâ* a répondu comme il suit aux questions suivantes :

1re question. — La tradition constante, universelle et solennelle de l'Église, dès le courant du IIe siècle, telle qu'elle ressort principalement :

a) Des témoignages et des allusions des Saints Pères, des écrivains ecclésiastiques, même des hérétiques : témoignages et allusions qui, ne pouvant dériver que des disciples ou des premiers successeurs des Apôtres, sont en connexion nécessaire avec l'origine même du livre ;

b) Du nom qui a été reçu toujours et partout dans le canon et les catalogues des Livres Saints, été donné comme celui de l'auteur du quatrième Evangile ;

c) Des plus anciens manuscrits et des versions les plus anciennes de la Bible ;

d) De l'usage liturgique public universellement répandu dans l'Eglise, dès l'origine ;

Cette tradition constitue-t-elle, abstraction faite de la preuve théologique, une démonstration historique que l'apôtre Jean, et non un autre, doit être tenu pour l'auteur du quatrième Evangile, démonstration assez solide pour qu'elle ne soit nullement infirmée par les raisons que les critiques allèguent à l'encontre ?

Réponse. — Oui.

2e question. — Les raisons internes qui se tirent du texte même du quatrième Evangile, du témoignage de l'auteur, et de la parenté manifeste de cet Evangile avec la première épître de l'apôtre Jean, doivent-elles être considérées comme confirmant la tradition qui attribue indubitablement à ce même apôtre le quatrième Evangile ? En outre, les difficultés qui proviennent de la comparaison de cet Evangile avec les trois autres peuvent-elles, vu la diversité du temps, du but, des auditeurs pour qui ou contre qui l'auteur a écrit, peuvent-elles se résoudre raisonnablement comme l'on fait, en divers endroits, les Saints Pères et les exégètes catholiques ?

Réponse. — Oui, sur les deux points.

3e question. — Nonobstant la pratique constamment en vigueur, dès les premiers temps, dans toute l'Eglise, d'arguer du quatrième Evangile, comme d'un document proprement historique, néanmoins, en raison du caractère particulier de cet Evangile et de l'intention manifeste de l'auteur de mettre en lumière et de défendre la

divinité du Christ, au moyen des actes mêmes et des discours du Seigneur, ne peut-on pas dire que les faits racontés dans le quatrième Evangile ont été inventés en tout ou en partie, en manière d'allégories ou de symboles doctrinaux, et que les discours du Seigneur ne sont pas proprement et véritablement ceux du Seigneur lui-même, mais des compositions théologiques de l'écrivain, bien que placées dans la bouche du Seigneur ?

Réponse. — Non.

Le 29 mai de l'an 1907, dans l'audience gracieusement accordée aux deux Révérendissimes consultants secrétaires, le Saint-Père a ratifié les susdites réponses et prescrit de les publier.

FULCRAN VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice,
LAURENT JANSSENS, de l'Ordre de Saint-Benoît,

Consulteurs secrétaires.

FAVEURS SPIRITUELLES

L'office de la Sainte Vierge en langue vulgaire. — Mgr l'archevêque de Malines exposait dernièrement à la Congrégation des Indulgences la question suivante :

Dans plusieurs Communautés à vœux simples de son diocèse, le petit office de la Sainte Vierge est récité en langue vulgaire, même en commun et en public. Les membres de ces couvents ignorant le latin et ne pouvant guère se plier à réciter l'office dans cette langue ; d'autre part, le décret du 18 août 1903 ne concédant, que pour la récitation privée, des indulgences du petit office en langue vulgaire ne serait-il pas désirable d'étendre ces indulgences à la récitation même faite en commun ?

Le 18 décembre 1906, la question a été ainsi tranchée : La récitation du petit office de la Sainte Vierge doit être regardée

comme privée bien qu'elle se fasse en commun dans un des appartements du monastère, et même dans l'église ou l'oratoire public annexé à la maison, pourvu qu'à ce moment les portes en soient fermées au public.

Cinquantenaire de Lourdes. — A l'occasion du cinquantenaire de l'apparition de la Sainte Vierge à Lourdes, le Saint-Père accorde une indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines à tous les fidèles qui, — le 11 de chacun des mois de mai, de juin, de juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1907 et de janvier 1908, — assisteront à la sainte messe et y réciteront une prière à la Très Sainte Vierge.

« Une indulgence plénière pourra être gagnée aux conditions ordinaires, par ceux qui, six fois au moins pendant ces neuf mois, auront pratiqué ces pieux exercices préparatoires au Jubilé des Noces d'or de Notre-Dame de Lourdes.

Litanies du Saint-Nom de Jésus. — Sa Sainteté le pape Pie X a autorisé l'introduction, dans les Litanies du Saint-Nom de Jésus, d'une invocation en l'honneur de la Très Sainte Eucharistie. Elle doit être placée immédiatement après celle qui rappelle la glorieuse Ascension du Sauveur. Cette invocation est ainsi conçue :

PAR L'INSTITUTION QUE VOUS AVEZ FAITE DE LA SAINTE EUCHARISTIE, DÉLIVREZ-NOUS, JÉSUS. *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos, Jesu* »

AUX PRIERES

Sœur Marie-Aimée de Jésus, née Marie Rémillard, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur du Saint-Esprit, née Marie Alma Carrier, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.